



Fiche d'Informations Batteries

Eléments, kits et systèmes de batteries en argent/oxyde de zinc non imprégnés

Conformément au règlement REACH (CE 1907/2006, art.31) et à la norme OSHA (29 CFR 1910.1200), les batteries sont des **ARTICLES** sans rejet intentionnel. En tant que telles, elles ne sont pas concernées par les exigences légales relatives à la création et la fourniture d'une fiche de données de sécurité.

Cette Fiche d'Informations Batteries n'est transmise à nos clients qu'à titre d'information.

1. IDENTIFICATION

1.1 Produit

Eléments, kit et systèmes de batteries constitués d'éléments en argent/oxyde de zinc non imprégnés.

N. B. : Ce document fait référence au couple argent/oxyde de zinc sous la forme Ag/ZnO :

→ Pour les risques liés à l'électrolyte, merci de se référer à la fiche de données de sécurité de l'électrolyte.

→ Pour les éléments imprégnés ou batteries, merci de se référer aux recommandations spécifiques du fournisseur.

1.2 Fournisseur

Siège social Adresse Téléphone/Fax	Saft S.A.S. 26, Quai Charles Pasqua, 92300 Levallois Perret- France Téléphone/Fax: +33 (0)1 49 93 19 18 /+33 (0)1 49 93 19 50
Usine Adresse Téléphone/Fax	Saft Poitiers Rue Georges Leclanché – BP n°1039, 86060 POITIERS Cedex 9 - France Téléphone/Fax: +33 (0)5 49 55 48 48 /+33 (0)5 49 55 48 50

1.3 Contact d'urgence **Chemtrec US Service aux Etats-Unis: +1 800 424 93 00/à l'étranger : +1-703 527 3887**

2. IDENTIFICATION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX

2.1 Au niveau des éléments

Sans danger chimique dans le cadre d'une utilisation normale selon les préconisations Saft indiquées dans les manuels utilisateurs ou documentation similaire. La batterie ne doit notamment être ni ouverte ni brûlée. Toute exposition ou ingestion des composants internes peut être dangereuse.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le contenu d'un élément ouvert sous forme de poussière peut provoquer une irritation des yeux.

CONTACT AVEC LA PEAU : Le contenu d'un élément ouvert sous forme de poussière peut provoquer une irritation de la peau. Contient de l'oxyde de mercure pouvant être mortel en cas d'absorption par la peau.



INHALATION : Le contenu d'un élément ouvert peut provoquer une irritation des voies respiratoires (nez et gorge). Contient de l'oxyde de mercure qui peut être mortel par inhalation.

INGESTION : Contient de l'oxyde de mercure qui peut être mortel en cas d'ingestion.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL : Très toxique pour la vie aquatique.

TEMPERATURE : Ne pas placer les batteries dans ou à proximité d'un feu ou toute autre source de chaleur (> 70°C).

2.2 Au niveau des modules et des systèmes de batteries

Voir la documentation spécifique fournie par SAFT.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS COMPOSANTS

3.1 Au niveau des éléments

Composant	Numéro CAS	EINECS/ELINCS	Contenu (% en poids)*
Argent	7440-22-4	231-131-3	25-35
Matière active de la négative <i>Dont oxyde de mercure</i>	N/A	N/A	25-30 <0.5
Métaux et matériaux inertes	N/A	N/A	15-20
Matériaux non métalliques	N/A	N/A	15-30

* Les quantités peuvent légèrement varier en fonction du modèle d'élément.

3.2 Au niveau des modules et des systèmes de batteries

Dépend du type de batterie

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS (non prévues pour une utilisation normale)

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant plus de 15 minutes. Consulter un médecin au plus vite.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements souillés et rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant plus de 15 minutes. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin au plus vite.

INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et consulter un médecin au plus vite.

INGESTION : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin au plus vite.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (non prévues pour une utilisation normale)

AGENT EXTINCTEUR : Utiliser des agents extincteurs selon le type de feu. Dans le cas d'utilisation d'eau, l'eau contaminée doit être récupérée, éviter la contamination des eaux usées, les eaux de surface ou souterraines.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection intégraux. Utiliser des équipements respiratoires approuvés/certifiés pour éviter de respirer des fumées toxiques. Porter des vêtements et équipements de protection pour éviter tout contact potentiel avec la fumée et les poussières. Il est possible d'utiliser toute classe d'extincteur indiqué ci-dessus, sur ces



éléments ou emballages. Refroidir l'extérieur de la batterie en cas d'exposition à un incendie pour éviter toute rupture des éléments.

RISQUES PARTICULIERS LIÉS À L'EXPOSITION DES SUBSTANCES /PREPARATIONS LORS DE LA COMBUSTION ET PRODUITS GAZEUX :

La combustion des matériaux des éléments produisent des fumées et poussières contenant des métaux et oxydes métalliques toxiques.

6. EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL (NON PRÉVU POUR UNE UTILISATION NORMALE)

PRÉCAUTIONS POUR LES INDIVIDUS : Evacuer le personnel de la zone contaminée jusqu'à dispersion des fumées ou poussières. Ne pas inhaler les fumées ou poussières sans équipement de protection respiratoire adéquate. En cas de contact avec la peau ou les yeux, inhalation ou ingestion, suivre les mesures de la section 4.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Eviter la pollution des eaux usées, des eaux de surface et des eaux souterraines. Eviter la pollution du sol et de l'atmosphère. En cas de contamination des eaux, alerter les autorités compétentes.

NETTOYAGE : Recueillir l'ensemble des matières dispersées en utilisant les protections personnelles adéquates, conserver dans un emballage approprié aux déchets et éliminer selon les réglementations locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE





AVIS IMPORTANT : La batterie ne doit pas être ouverte sans l'approbation de Saft. Elle ne doit pas non plus être détruite ni incinérée car les composants internes pourraient être dangereux dans certaines circonstances en cas d'exposition.

STOCKAGE : Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé. Des températures élevées peuvent réduire la durée de vie de la batterie. Conserver les batteries dans leur emballage d'origine jusqu'à utilisation et ne pas entreposer en vrac.

MANIPULATION :

- Ne pas court-circuiter les bornes (+) ou (-) au moyen d'éléments conducteurs.
- Ne pas ouvrir les éléments, systèmes de batterie ou les modules.
- Ne pas soumettre à des efforts mécaniques excessifs.
- Ne pas exposer l'unité à l'eau ou la condensation.
- Ne pas chauffer directement, souder, ou jeter au feu. Ces utilisations inadéquates peuvent provoquer la formation de fumées toxiques et de poussières.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE* (pas nécessaires pour une utilisation normale)

	Protection respiratoire	En cas d'incident, de formation de fumée ou de poussières, utiliser un masque à gaz couvrant l'ensemble du visage et équipé d'un filtre N100 ou P3 ou un équipement respiratoire autonome Les pompiers doivent porter un équipement respiratoire autonome.
	Protection des mains	Utiliser des gants en polypropylène, polyéthylène, latex ou Viton pour la manipulation d'éléments rompus. Enlever les gants sans être en contact avec le côté pollué. Eliminer tous les équipements de protection selon les réglementations applicables. Se laver les mains après manipulation.
	Protection des yeux	En cas d'incident ou après une utilisation abusive, si un élément est ouvert ou s'il fuit, porter des lunettes de sécurité avec écrans de protection latérale ou un masque couvrant toute la figure pour manipuler des éléments qui fuient ou qui se sont rompus.
	Autres	En cas de fuites ou d'éléments rompus, porter un tablier de caoutchouc et des vêtements de protection.

*Pictogrammes AFNOR



9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

La batterie ou l'élément non imprégné argent/oxyde de zinc décrit par la présente Fiche d'Informations Batteries est étanche lorsqu'il est proposé à la vente. Cet article est un article manufacturé qui n'expose pas l'utilisateur à des produits chimiques dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux spécifications du fabricant.

Point d'ébullition – S. O.

Point de fusion – S. O.

Pression de vapeur – S. O.

densité de vapeur – S. O.

Densité spécifique – S. O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ – Le système de batterie est stable s'il est manipulé et entreposé conformément au Chapitre 7

PRODUITS À ÉVITER : Les matériaux contenus dans ces éléments peuvent réagir avec divers produits chimiques (par exemple, les agents oxydants et réducteurs, les acides, les bases...). Par conséquent, les matières actives contenues dans ces éléments ne doivent pas être mises en contact avec aucun produit chimique.

CONDITIONS À ÉVITER : Ne pas exposer la batterie au feu ou à une température >70°C. Ne pas démonter, broyer, court-circuiter. Éviter toute utilisation abusive (à caractère mécanique ou électrique).

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition thermique des éléments produit des gaz toxiques et nocifs (métal et oxydes métalliques) et des poussières.

11. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Un risque d'irritation apparaît uniquement en cas d'utilisation abusive (à caractère mécanique, thermique ou électrique) de l'élément au point de compromettre l'intégrité de la batterie. Dans ce cas, des irritations de la peau, des yeux et des voies respiratoires peuvent se produire.

Contient de l'oxyde de mercure pouvant être mortel en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Aucun risque connu en cas d'utilisation/d'élimination conforme.

En cas de dégradation mécanique du bac de l'élément, la matière active contenue est très toxique pour la vie aquatique (toxicité aiguë et chronique). Tout contact avec la vie aquatique doit être évité.

13. DISPOSITIONS D'ÉLIMINATION

Le recyclage des batteries est soit réglementé (Directive Européenne 2006/66/EC) soit recommandé. Les batteries doivent être complètement déchargées avant mise en rebus et les connexions protégées. Eliminer selon les lois et réglementations locales. Entreposer le matériel à éliminer comme indiqué à la section 7.

NE PAS jeter à l'égout, à l'eau ou en décharge.

Dispositions d'élimination : Voir la partie "Développement durable" du site <https://www.saftbatteries.com/about-us/environmental-responsibility>



14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Important: Les éléments secs en argent/oxyde de zinc ne sont pas classifiés selon la réglementation transport.
→ Toutes les informations contenues dans ce paragraphe concernent l'électrolyte alcalin. Pour toute information spécifique concernant les éléments imprégnés ou les batteries, voir la documentation fournie par Saft.

14.1 Classes ONU (Informations de transport uniquement pour l'électrolyte alcalin)

Classe UN N°: UN2797, fluide alcalin pour batterie
Classification des dangers : 8
Emballage : Groupe II

14.2 Accords internationaux (Information de transport uniquement pour l'électrolyte alcalin)

Transport aérien : IATA
Transport maritime : IMDG
Transport terrestre en Europe : ADR (route) ou RID (ferroviaire)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

MARQUAGE DU PRODUIT :

Union Européenne: Selon la directive 2006/66/CE, les batteries doivent être marquées avec le symbole de la poubelle barrée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ont été réunies à partir de sources considérées comme fiables et étaient, à notre connaissance, exactes et fiables au moment où nous les avons recueillies. Cependant, leur exhaustivité et leur fiabilité ne peuvent être garanties. Les informations n'impliquent aucune garantie implicite ou spécifique.

Ces informations s'appliquent spécifiquement aux produits désignés et pourraient ne pas être valides pour les mêmes produits utilisés en combinaison avec d'autres produits ou dans le cadre d'un autre processus. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer du caractère pertinent et complet de ces informations pour son propre usage.

Saft décline toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages, qu'ils soient directs, indirects, fortuits ou consécutifs, résultant de l'utilisation de la présente Fiche d'Information Batteries simplement fournie pour aider nos clients. Saft décline également toute responsabilité en cas de violation de brevet.

SAFT

26, Quai Charles Pasqua,
92300 Levallois Perret– France

Tel.: +33 (0)1 49 93 19 18
Fax: +33 (0)1 49 93 19 69
www.saftbatteries.com

Doc N° FIB 02-10-12
Edition : Juillet 2018
Version 2.0

Les informations continues dans le présent document sont modifiables sans préavis et ne sont contractuelles qu'après confirmation écrite.